



APAS BTP

SÉJOURS PIERRE & VACANCES – LINÉAIRE ÉTÉ 2024

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La réservation d'un séjour PIERRE & VACANCES implique l'acceptation des conditions détaillées ci-après et des Conditions générales de vente de notre partenaire PIERRE & VACANCES.

RÉSERVATION

Les séjours PIERRE & VACANCES sont réservés aux salariés des entreprises adhérentes à l'APAS BTP et à leurs ayants-droits.

Toute réservation se fera par l'enregistrement de la demande sur le site de l'APAS BTP www.apasbtp69.com.

Toute réservation sera validée par l'APAS BTP, dans la limite des disponibilités, en termes de dates, de lieu de séjour et de configuration du site, au jour de la réservation.

PRIX

Les tarifs de location s'entendent par semaine, toutes taxes comprises (sauf taxes de séjour). Ils comprennent une assurance annulation (Tarifs FLEX).

Ces tarifs ne comprennent pas :

- les taxes de séjour, payables sur place, dont le tarif est variable selon les communes
- la caution à verser à l'arrivée et restituée au départ sous réserve d'inventaire
- les prestations non prévues payables sur place

PAIEMENT DU PRIX

Un acompte de 30% du montant total devra être versé au moment de la confirmation de la réservation par l'APAS BTP, par carte bancaire par téléphone. Le solde du règlement devra parvenir à l'APAS BTP au plus tard 45 jours avant le début du séjour.

Si la demande de réservation est effectuée moins de 45 jours avant le départ, la totalité du séjour devra être réglée à la confirmation de réservation.

HÉBERGEMENTS

Les unités d'hébergement mises à disposition des bénéficiaires seront accessibles aux horaires précisés sur les bons de séjour transmis par l'APAS BTP, au moment de la confirmation de la réservation.

Un règlement intérieur est affiché dans chaque unité d'hébergement ; chaque bénéficiaire devra en prendre connaissance et le respecter.

Les oublis d'effets personnels à l'intérieur de chaque unité d'hébergement, lors de la libération des lieux ne sauraient engager la responsabilité de notre partenaire ou de l'APAS BTP.

ANNULATION

La réservation est annulable gratuitement jusqu'à 1 mois avant le début du séjour.